

Déclaration d'intention relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) dans le cadre de l'opération de Connexion L1-L2 de tramway et Centre Technique et d'Exploitation (CETEX) de Babinière

Le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain lié à l'opération porte exclusivement sur les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) Babinière nord et sud. Sur les plans de ces OAP figurent deux "principes de continuité écologiques" qui ne sont pas compatibles avec l'opération de connexion L1-L2 de tramway et Centre technique et d'exploitation Babinière. L'objet de la mise en compatibilité porte sur la suppression et/ou adaptation de ces principes de continuités écologiques, ainsi que sur l'intégration d'un coefficient de biotope par surface (CBS) mutualisé à l'échelle de l'OAP Babinière Sud afin de mieux prendre en compte les différentes opérations envisagées au sein de celle-ci (en particulier CETEX, pôle d'échanges multimodal et parking relais).

Les informations détaillées sont disponibles dans :

La demande d'examen au cas par cas, en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme, déposée à la MRAe Pays de la Loire le 10 août 2020 et la décision de la MRAe des Pays de la Loire de soumettre la mise en compatibilité du PLUm de Nantes Métropole à évaluation environnementale prise le 8 octobre 2020.

Compte tenu des concertations menées récemment sur l'opération de connexion des lignes 1 et 2 de tramway et CETEX Babinière ainsi que sur l'élaboration du PLUm, la métropole n'a pas prévu d'autres modalités de concertation préalable du public sur l'opération et le projet de mise en compatibilité du PLUm associé avant l'enquête publique prévue courant 2021.

Les détails de cette déclaration d'intention sont accessibles sur le site de Nantes Métropole à l'adresse suivante :

<https://metropole.nantes.fr/connexion-lignes-tram-1-2>